Image not found or type unknown

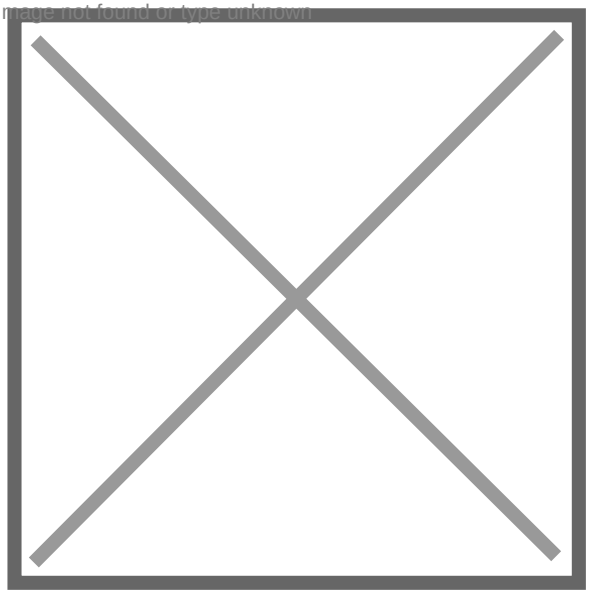

# Travail supplémentaire non rémunéré

Par **argouarch**, le **25/01/2011** à **23:36**

Bonjour,

je voudrait simplement savoir si un patron a le droit de demander a ses salairiés (ouvriers itinérants) un quelconque travail supplémentaire non compté en heure de travail. Le mien me demande de lui envoyer par mail les heures de travail, les fiches d'interventions signées par les clients, les prises de cotes des différents chantiers, les photos prises sur les chantiers etc... et cela tout les jours. Ce "travail" non rémunéré doit être fait a la maison et n'apparaît nul part. Il peut parfois prendre plus de 2 heures de mon temps privé.
Je ne cherche pas a mettre l'entreprise sur la paille, mais,je dépasse largement les 50 heures de travail hebdomadaire sans compter celui expliqué si-dessus.

Merci pour vos informations et vos conseils.

Bonne nuit (je viens de finir ma journée commencée à 08 h 30 ce matin).

Par **P.M.**, le **26/01/2011** à **00:12**

Bonjour,
Cela doit être considéré en temps de travail effectif puisque vous restez à la disposition de l'employeur sans pouvoir vaquer à vos activités personnelles...

Par **argouarch**, le **26/01/2011** à **19:15**

Merci tout d'abord de l'interêt que vous apportez a ma question.Pouvez-vous m'en dire un peu plus ? Est-ce normal de ne pas etre remunéré pour ce travail et,ne doit il pas apparaitre dans les heures de travail ?

Par **P.M.**, le **26/01/2011** à **19:28**

Bonjour,
Mais puisqu'il fait partie du temps de travail effectif, il doit donc bien sûr être rémunéré y compris éventuellement en heures supplémentaires...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés